

# FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE  
Tél: 33 (0)4 91 14 05 80 - Fax : 33 (0) 4 91 90 96 89 –  
[ffpjp.siege@petanque.fr](mailto:ffpjp.siege@petanque.fr)



Marseille le 9/12/2013

Objet : Lettre aux organisateurs ;

Chers Toutes et Tous,

La FFPJP, consciente des efforts fournis par vous, pour vos organisations nationales, se doit au grand nombre de non conformités constatées, dues aussi aux modifications du règlement, de vous en rappeler le respect des réglementations en vigueur.

Le rôle du Délégué Officiel est très important pour vous accompagner dans le bon déroulement de votre compétition et la FFPJP a décidé d'organiser des séances d'information et de sensibilisation des délégués en commençant dès le prochain Congrès National FFPJP.

Nous vous recommandons donc de vous rapprocher du Délégué National désigné et nous avons ainsi convenu que :

- *Les organisateurs seront individuellement avisés par mail du Délégué Officiel désigné sur sa manifestation*
- *L'organisateur doit immédiatement prévenir la FFPJP par mail s'il n'a pas de délégué désigné ou de l'absence de celui-ci sur le concours*

Nous attirons votre attention sur les points suivants qui sont trop souvent non respectés en tout ou partie.

- *Dimensions des terrains et éclairage*
- *La dotation organisateur annoncée doit être respectée quelque soit le nombre d'équipes présentes*
- *Les frais de participation / joueur sont de 5€ pour un National et de 6€/ joueur pour un Supra National / International*

- *Le concours national doit être sous Gestion Informatique par l'utilisation du logiciel « Gestion Concours »*
- *La répartition des indemnités doit correspondre au règlement des nationaux et notamment sur le fait que la 1<sup>ère</sup> partie après poule doit être indemnisée à hauteur minimum de la mise ainsi que le 3<sup>ème</sup> tour en éliminatoire direct*
- *Positionnement du cadrage, qui doit être :*
  - *En poules : la 2<sup>ème</sup> partie après poule*
  - *Éliminatoire direct : le 3<sup>ème</sup> tour*
  - *Arrêt repas : pour les concours commençant le matin par poules cet arrêt intervient qu'après 2 parties terminées. Cette gestion s'est avérée efficace et sa gestion est faite par la table de marque.*
- *Calcul des prix*
  - *Se fait impérativement sur le nombre d'équipes inscrites*
  - *Attention cette année la somme totale attribuée aux 8 équipes ayant atteint les ¼ de finale doit se situer dans la fourchette de 25% min à 50% max. Ceci suite à l'étude statistique de ce qui se pratique sur le terrain.*
- *Jury : après composition et affichage du Jury tel que prévu, ne pas hésiter de le réunir en cas d'incident, en consultation du Délégué et de l'Arbitre principal, ce qui facilite la tâche de tous, dans le domaine de la discipline.*

Le nombre et/ou la gravité des non – respects constatés par concours, risquent d'amener la FFPJP à enlever le « label national » aux compétitions concernées.

Comptant sur votre compréhension de ce rappel visant au respect des réglementations, nous restons persuadés que tous ensemble nous tendons à viser l'intérêt général et la promotion de notre discipline par nos compétitions Nationales et Internationales.

Sportivement

Joseph CANTARELLI

